JUSQU'À

30 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un Smartphone avec un forfait RED by SFR

Offre valable du 30/11/2021 au 03/01/2022 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- **Vous êtes client RED BY SFR, vous avez acheté un téléphone avec votre ligne mobile RED By SFR**
- **Vous avez acheté, entre le 30/11/2021 et le 03/01/2022, un des équipements suivants :** Smartphones dont le Prix est entre 49€ et 259€
- **Vous avez souscrit entre ces mêmes dates un renouvellement de mobile avec un forfait RED by SFR sans engagement.**

Jusqu'à 30 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

- **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
- **Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR**
- **Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier**
- **Validez votre demande**

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- **Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.**
- **Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr**

ODR_RED_NOEL2021_30E_RM0001
Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précèdent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 29/09/2021. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne
Ref: Coupon